



Conseil d'administration du 23 février 2018

Délibération n° 2018/02

Objet : Approbation du compte financier 2017

Vu le rapport de présentation de l'Agent Comptable de l'EPF de la Vendée,

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-5°,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'administration :

- approuve le compte financier de l'année 2017 de l'EPF de la Vendée qui est arrêté à la somme de 8 899 450,16 €,
- affecte le résultat de l'exercice 2017 arrêté à la somme de 8 899 450,16 € au compte 11 « report à nouveau ».

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

23 FEV. 2018

Courrier Arrivé